



Recouvrement pension alimentaire

Par **flower07**, le 15/02/2016 à 17:41

Bonjour,

J'avais donné mandat à la caf pour recouvrer la pension alimentaire impayée. La caf me versait l'asf (allocation de soutien familial), elle devait se charger de récupérer la pension fixée à 120 ; se rembourser à hauteur de 90 euros pour l'asf et me donner le reste de 30 euros; tout ça sur presque 3 ans.

Je n'ai toujours rien vu venir, je suis toujours en situation de paiement irrégulier, c'est à dire que mon ex paie 1 mois sur 2.

J'ai fait appel à un huissier de justice pour aller chercher ces arriérés de pension des dernières années afin d'accélérer la procédure qui est visiblement très longue par la caf....

Seulement l'huissier me dit qu'il ne peut pas se charger de l'affaire pour l'instant car j'ai donné un mandat à la caf pour le recouvrement, ma question est donc: Puis annuler le mandat que j'ai donné à la caf afin de reprendre la procédure avec un huissier?

merci vraiment pour votre aide...

Par **flower07**, le 15/02/2016 à 22:23

personne ne sait?